



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/706

Le 15 janvier 2015

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

Sujet: **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**

- **Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**
- **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Question UIT-R**

À sa réunion tenue le 8 octobre 2014, la Commission d'études 7 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6. Par ailleurs, la Commission d'études a proposé l'adoption d'un projet de nouvelle Question UIT-R.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative CACE/695 en date du 24 octobre 2014, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation et la Question a pris fin le 24 décembre 2014.

La Recommandation et la Question ont maintenant été adoptées par la Commission d'études 7 et la procédure d'approbation prévue au § 10.4 de la Résolution UIT-R 1-6 sera appliquée. Le titre et résumé du projet de Recommandation sont donnés dans l'Annexe 1. Le projet de Question est donné dans l'Annexe 2.

Compte tenu des dispositions du § 10.4 de la Résolution UIT-R 1-6, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 15 mars 2015, s'ils acceptent ou non les propositions ci-dessus.

Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation du projet de Recommandation ou l'approbation du projet de Question est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une circulaire administrative et la Recommandation et la Question approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC> et <http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG07/fr>, respectivement).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments (d'un ou) des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.



François Rancy
Directeur

- Annexes:**
- 1 Titre et résumé du projet de Recommandation, disponibles en format électronique à l'adresse: <http://www.itu.int/rec/R-REC-RA.1513/fr> (Document 7/BL/13)
 - 2 Projet de nouvelle Question UIT-R [SPACE-WEATHER]

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 7 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RA.1513-1

Document 7/BL/13

Niveaux de perte de données pour les observations de radioastronomie et critères de pourcentage de temps découlant des dégradations générées par les brouillages, dans le cas des bandes de fréquences attribuées à titre primaire au service de radioastronomie

Conformément au point 3 du *recommande* de la Recommandation UIT-R RA.1513-1, les effets des brouillages sur des échelles de temps ne dépassant pas quelques secondes devaient faire l'objet d'une étude complémentaire. Cette étude ayant été réalisée, une section 3.4 a été ajoutée dans l'Annexe 1 pour rendre compte de ses résultats, et le point 3 du *recommande* a été modifié en conséquence. Ce point a également été modifié afin de citer les autres Recommandations qui permettent de déterminer le pourcentage de perte de données.

Annexe 2

(Source: Document 7/102)

PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [SPACE-WEATHER]*

Observations de météorologie de l'espace

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les observations de météorologie de l'espace jouent un rôle de plus en plus important pour détecter des phénomènes d'activité solaire susceptibles d'avoir des incidences sur des services essentiels à l'économie, à la sûreté et à la sécurité des administrations;
- b) que ces observations se font à partir de plates-formes au sol, aéroportées ou spatiales;
- c) que certains des capteurs fonctionnent en recevant des émissions naturelles de faible niveau provenant du soleil ou de l'atmosphère terrestre, et sont par conséquent susceptibles de subir des brouillages à des niveaux qui pourraient être admissibles pour d'autres systèmes radioélectriques,

notant

- a) qu'actuellement, il n'existe pas de définition de la météorologie de l'espace dans la terminologie de l'UIT;
- b) que la définition de la météorologie de l'espace donnée par l'Organisation météorologique mondiale est la suivante: «La météorologie de l'espace concerne les conditions et les processus qui se produisent dans l'espace, y compris sur le soleil, dans la magnétosphère, l'ionosphère et la thermosphère, et qui sont susceptibles d'affecter l'environnement proche de la Terre»,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1 Quel(s) est (sont) le(s) service(s) de radiocommunication utilisable(s) pour les capteurs de météorologie de l'espace?
- 2 Quelles parties des attributions des bandes de fréquences de l'Article 5 du RR conviennent pour une utilisation pour les observations de météorologie de l'espace?
- 3 Quelles sont les caractéristiques techniques et opérationnelles typiques des capteurs de météorologie de l'espace?
- 4 Quelle protection serait nécessaire pour le fonctionnement de ces systèmes?

décide en outre

- 1 que les résultats des études susmentionnées doivent figurer dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports de l'UIT-R, selon le cas;
- 2 que les études susmentionnées doivent être achevées en 2019.

Catégorie: S3

* La présente Question devrait être portée à l'attention de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).